



La Fédération des centres de planning familial des FPS, la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, le Centre d'Action Laïque, le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement et l'Université des Femmes lancent une campagne pour célébrer les 20 ans de la loi belge dépénalisant l'avortement.

Ces associations sont rejointes par la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, la Fédération des Centres de Planning et de Consultation, Luna, le Lobby européen des Femmes et ses organisations membres de Belgique (coordination belge du LEF), Irlande (National Women's Council of Ireland), Pologne (Polish Women's Lobby) et Chypre (Cyprus Women's Lobby), le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, le Nederlandstalige Vrouwenraad, et le Vrouwen Overleg Komitee, pour appeler la société civile, les organisations politiques démocratiques et leurs représentant-e-s, et les organisations syndicales à signer cette lettre et à se mobiliser pour la **Marche pour le droit à l'avortement en Europe** (le 1^{er} avril).

Par cette action, nous voulons faire entendre la voix des associations et des femmes en Europe se battant pour le droit à l'avortement dans leur pays.

Lettre ouverte **aux Etats européens ne reconnaissant pas le droit à l'avortement** **et à l'Union européenne**

Le 3 avril 1990, la Belgique modifiait sa législation sur l'avortement, permettant enfin son accès légal à toute femme présente sur son territoire. Cette nouvelle loi, dont nous célébrons les vingt ans cette année, répondait à un problème grave de santé publique et d'inégalité sociale.

Nous, les signataires de la présente lettre, déplorons toutefois que des Etats européens, tels la Pologne, Malte, Chypre et l'Irlande ne reconnaissent pas le droit à l'avortement, aggravant la détresse des femmes qui y résident et qui décident de faire interrompre leur grossesse.

Lorsque des femmes en détresse sont acculées au choix entre la poursuite ou l'interruption de la grossesse, et que cette dernière possibilité est la seule issue, la majorité d'entre elles aura recours à l'avortement malgré une législation le réprimant et en dépit des risques que représentent pour leur santé, voire pour leur vie, les avortements clandestins.

Interdire l'avortement n'empêche pas les femmes d'avorter, mais entraîne des conséquences souvent catastrophiques pour elles. De plus, une telle interdiction crée une inégalité devant le droit à la santé, puisque l'accès à un avortement pratiqué dans de bonnes conditions est dès lors plus aisé pour les femmes qui peuvent y mettre le prix.

Nous ne pouvons oublier que, dans le monde, quatre-vingt mille femmes meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin, soit une femme toutes les six minutes ! Cette situation est d'autant plus intolérable que maintenir l'avortement dans l'illégalité réduit très peu le nombre d'avortements. La dépénalisation et un accès libre, facile et informé à l'avortement pratiqué dans de bonnes conditions sont nécessaires au respect de droits fondamentaux : celui des femmes à disposer de leur corps et le droit à la santé et aux soins que chaque Etat doit garantir à toutes les femmes, sans distinction.

Il n'est pas admissible qu'en 2010, ces droits-là ne soient pas acquis au sein de l'Union Européenne, construite sur les valeurs prônées par les droits humains fondamentaux. L'article 36 du rapport sur l'égalité des femmes et des hommes voté en séance plénière du Parlement européen en février dernier le souligne sans ambiguïté. C'est pourquoi nous insistons pour que :

- les gouvernements de Chypre, d'Irlande, de Malte et de Pologne modifient leur législation et mettent en œuvre les moyens nécessaires pour en informer les femmes et les hommes vivant sur leur territoire ;
- toutes les institutions européennes prennent les mesures de leur ressort pour garantir à toutes les femmes vivant en Europe l'égalité dans la pleine jouissance de leurs droits sexuels et reproductifs.

Construisons ensemble une Europe sociale et d'émancipation !



The Fédération des centres de planning familial des FPS, the Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, the Centre d'Action Laïque, the Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement and Université des Femmes launch a campaign to celebrate the twentieth anniversary of the Belgium law decriminalising abortion.

These organizations are joint by the Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, the Fédération des Centres de Planning et de Consultation, Luna, the European Women's Lobby and its member organizations from Belgium (Belgium coordination of the EWL), Ireland (National Women's Council of Ireland), Poland (Polish Women's Lobby) and Cyprus (Cyprus Women's Lobby), the Conseil des Femmes Francophones de Belgique, the Nederlandstalige Vrouwenraad and the Vrouwen Overleg Komitee, to call on civil society, political democratic organisations and their representatives, and trade unions, to sign this letter and mobilise for the **March for the right to abort in Europe** (1st April).

With this action, we want to give a voice to women and organizations in Europe fighting for the right to abort in their country.

Open letter addressed
to European states which do not recognize the right for women to abort
and to the European Union

On 3 April 1990, Belgium amended its abortion law, allowing at long last every woman residing on its territory to have a termination of pregnancy performed legally. This new law, whose twentieth anniversary is being celebrated this year, addressed a very serious problem of public health and social inequality.

We, the signatories of this letter, are deeply concerned by the fact that in certain European countries, namely, Cyprus, Ireland, Malta and Poland, the right to abort is not acknowledged; this worsens the distress of women living there who have decided to have their pregnancy terminated.

When utterly distraught women are compelled to choose between the continuation or the termination of their pregnancy, and the latter appears to be the only way out, most of them will resort to abortion even if the law forbids it and in spite of the risks for their health, or even their life, clandestine abortion entails.

Prohibiting abortion does not prevent women from aborting but has for them consequences that are often catastrophic. Moreover, such an interdict creates an inequality with regard to the right to health as the access to an abortion carried out in good conditions is easier for women who are able to pay for it.

We cannot disregard the fact that worldwide eighty thousand women die yearly as a result of clandestine abortion, which corresponds with one woman every six minutes! This situation is all the more intolerable since maintaining voluntary termination of pregnancy outside the law hardly reduces the number of abortions. Its decriminalisation and the free, easy and informed access to abortion carried out in good circumstances are essential requirements with regard to the respect of fundamental rights: that of women to own and control their body as well as the right to health and health care that each nation must ensure to all women, without distinction.

It is unacceptable that in 2010 the aforementioned rights should still not be established in the European Union, which was built on the values of the basic human rights. Article 36 of the Resolution on the equality between women and men voted in plenary session by the European Parliament in February of this year underlines this unambiguously. This is why we lay great stress on the need for

- the governments of Cyprus, Ireland, Malta and Poland to amend their law and to inform women and men living on their territory about the change;
- all EU authorities to take measures falling within their competence to ensure that all women living in Europe may equally enjoy their sexual and reproductive rights.

Let us join forces and build together a social and emancipatory Europe!